

**Résolution urgente de M. Alain Marquet: «Réception mondaine au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) et respect des droits de l'homme en Chine».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance  
du 13 septembre 2000)

*RÉSOLUTION*

Considérant:

- que la Chambre Suisse-Chine de commerce organise une manifestation le 16 septembre 2000 à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la reconnaissance de la République populaire de Chine par la Confédération helvétique;
- que la Ville de Genève apporte un soutien logistique à cette manifestation;
- que cette manifestation se déroulera en présence de représentants du Conseil administratif;
- que cette manifestation se déroulera sur le territoire de la Ville de Genève;
- qu'il est très probable que le comité d'organisation demande une subvention à la Ville de Genève pour le bouclage de son budget d'organisation;
- qu'un membre du Secrétariat du Conseil administratif est membre du comité du 50<sup>e</sup> anniversaire;
- que le programme de la manifestation oublie délibérément le fait que les droits de l'homme sont quotidiennement bafoués en République populaire de Chine;
- que notre institution municipale, impliquée dans la manifestation en question, se doit de réagir,

le Conseil municipal:

- rappelle son soutien à la primauté du respect des droits de l'homme sur les échanges commerciaux;
- se déclare préoccupé par l'actuel non-respect des droits de l'homme en République populaire de Chine (Tibet, peine de mort, liberté d'expression, liberté de manifestation, droit de la famille, etc.);
- demande au Secrétariat du Conseil municipal de transmettre la présente résolution à la délégation de l'Ambassade de Chine présente le 16 septembre 2000 à la manifestation célébrant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la reconnaissance par la Confédération helvétique de la République populaire de Chine.